



# Document Unique Evaluation des Risques Professionnels



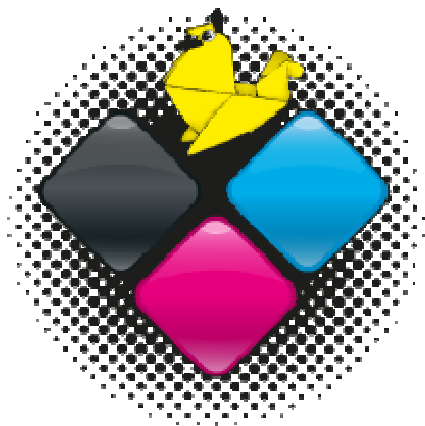
**Réalisé par**

**Laurent HANUS**

**Experto Risk**

8 rue de l'artisanat  
08000 Charleville-Mézières  
Tel : -08.26.62.14.03  
Mail : [contact@expertorisk.fr](mailto:contact@expertorisk.fr)

# Document Unique Evaluation des Risques Professionnels



**Les bonnes impressions**

Année 2015

**Les bonnes impressions**  
*Imprimerie - cartonnage*

32 rue Gutenberg  
08000 Charleville-Mézières  
Tel : 33-01.23.45.67.89  
Mail : tampon@orange.fr

Version du document :	Date d'édition :	Document rédigé par :	Document validé par :	Visa CHSCT
001	13/01/2015	HANUS Laurent	DRUET Pierre	

## Présentation de l'entreprise

---

L'entreprise «Les bonnes impressions» est située à :  
32 rue Gutenberg  
08000 Charleville-Mézières

Monsieur Tampon en est le dirigeant.

Elle exerce l'activité d'Imprimerie - cartonnage.

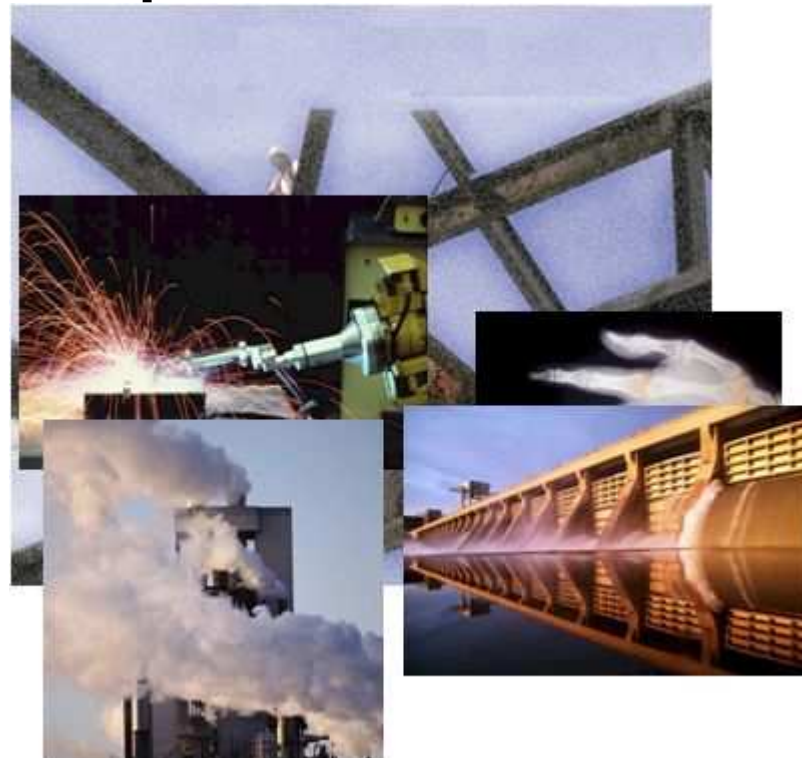
L'entreprise a été créée en 1980. Elle réalise sur son dernier exercice un chiffre d'affaires de 67K€.

Elle emploie 32 salarié(s).

### **Avertissement**

*Les informations recueillies et contenues dans ce rapport sont confidentielles et ne peuvent être diffusées sans l'autorisation expresse de l'entreprise.*

# Chapitre 1 – La démarche



## Engagement de la Direction

---

**Un des objectifs principaux de l'imprimerie Les bonnes impressions est la sécurité de son personnel et celle de ses clients.**

C'est pourquoi Croissant and Co s'est engagée activement dans une démarche sécurité dont ce Document Unique est un des éléments visibles.

Notre engagement sécurité repose sur les principes suivants :

- La sécurité est primordiale et repose sur la conviction que tous les accidents peuvent être évités.
- Le "Zéro accident" est un objectif prioritaire pour nous.
- Quelle que soit sa fonction, chacun, à son poste de travail, a le devoir de veiller à sa sécurité et à celle des autres.
- Le respect des règles essentielles de sécurité assure les meilleurs résultats.
- La sécurité fait progresser l'entreprise.

**La Direction**  
Monsieur Tampon

## Cadre réglementaire de la démarche d'évaluation des risques professionnels

### Textes applicables à la présente évaluation des risques professionnels

La loi n° 91-1414 du 31 Décembre 1991 prévoit que les entreprises procèdent à l'évaluation des risques professionnels. Ce principe est ainsi formulé (Articles L4121-1 et suivants du Code du Travail) :

**L4121-1.** « L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. »

**L4121-2.** « L'employeur met en œuvre les mesures prévues à l'Article L4121-1 sur le fondement des principes généraux de prévention suivants :

1. Éviter les risques
2. Évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités ;
3. Combattre les risques à la source ;
4. Adapter le travail à l'homme, en particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail ainsi que le choix des équipements de travail et des méthodes de travail et de production, en vue notamment de limiter le travail monotone et le travail cadencé et de réduire les effets de ceux-ci sur la santé ;
5. Tenir compte de l'état d'évolution de la technique ;
6. Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux ;
7. Planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants, notamment les risques liés au harcèlement moral, tel qu'il est défini à l'Article L1152-1 ;
8. Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle ;
9. Donner les instructions appropriées aux travailleurs. »

**L4121-3.** « L'employeur, compte tenu de la nature des activités de l'établissement, évalue les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, y compris dans le choix des procédés de fabrication, des équipements de travail, des substances ou préparations chimiques, dans l'aménagement ou le réaménagement des lieux de travail ou des installations et dans la définition des postes de travail... »

Ce texte est complété par le **décret n° 2001-1016 du 5 Novembre 2001** (auquel s'ajoute la circulaire n° 6 DRT du 18 Avril 2002) qui demande à l'employeur de transcrire et de mettre à jour les résultats de l'évaluation des risques professionnels dans un document unique.

L'évaluation des risques doit :

- Comporter un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'établissement
- Être mise à jour au moins chaque année, ainsi que lors de toute décision d'aménagement important ou lorsqu'une information supplémentaire concernant l'évaluation d'un risque est recueillie
- Être utilisée pour l'établissement du bilan annuel et du programme d'actions soumis au CHSCT
- Être tenue à la disposition des membres du CHSCT, du Médecin du Travail, de l'Inspecteur ou contrôleur du Travail et des agents de la CRAM

## Méthodologie utilisée pour l'évaluation des risques professionnels

---

### Rappel de quelques notions élémentaires

**Danger** : Le danger est la propriété ou la capacité intrinsèque d'un équipement, d'une substance, d'une méthode de travail, de causer un dommage pour la santé des travailleurs.

**Risque** : C'est le résultat de l'étude des conditions d'exposition et de gravité des travailleurs à ces dangers.

Pour qu'un **risque** d'accident corporel **existe**, il faut que trois éléments soient simultanément réunis : un (ou plusieurs) **individu(s)** doivent être **exposé(s)** à un **danger**.

L'existence simultanée de ces trois éléments est nécessaire et suffisante pour qu'une éventualité d'accident apparaisse. Il faudra donc qu'un danger existe pour qu'un risque d'accident puisse apparaître.

Pour qu'un **risque** devienne **accident**, il suffit simplement de passer d'une situation d'**exposition** à un **danger**, à une situation de **contact** avec ce même **danger**.

### Règles générales

L'évaluation des risques a été réalisée en collaboration avec les membres du personnel.

Les moyens mis en œuvre ont été les suivants :

- Consultation du médecin du travail
- Analyse des accidents du travail survenus dans l'entreprise et des maladies professionnelles reconnues par celle-ci
- Analyse des accidents du travail survenus dans la profession et des maladies professionnelles reconnues par celle-ci
- Analyse des notices des matériels utilisés par l'entreprise

Les règles suivantes ont été appliquées lors de l'analyse :

- Pour chaque unité de travail, chaque risque a fait l'objet d'une cotation (voir § suivant) afin de permettre sa hiérarchisation et son degré de maîtrise par l'entreprise a fait l'objet d'une évaluation (voir § suivant)
- Pour chaque risque identifié, des actions de prévention ont été recherchées pour le réduire ou le supprimer

## Cotation des risques

### Une approche en trois étapes

#### Etape N°1 – Criticité du risque

La première étape a consisté à définir la criticité de chaque risque à l'aide de la matrice décrite ci-après.  
La Criticité représente la dangerosité intrinsèque du risque hors de toute mesure de prévention.  
C'est la valeur absolue du risque.

#### Etape N°2 – Niveau de maîtrise du risque

La seconde étape a consisté à définir le degré de maîtrise du risque à l'aide de la seconde matrice ci-après.  
Le niveau de maîtrise du risque décrit les mesures de prévention mises en place.  
C'est l'importance des efforts de l'entreprise dans le domaine de la prévention du risque.

#### Etape N°3 – Score du risque

La dernière étape a consisté à définir le score de chaque risque à l'aide de la même première matrice.  
Le Score représente la dangerosité du risque corrigée des mesures de prévention de l'étape N°2.  
C'est la valeur pondérée du risque (qui devrait être inférieure à la criticité).





### Règles de cotation des risques (criticité et score)

Pour établir la criticité et le score de chaque risque, deux facteurs ont été retenus. Dans un second temps, pour chaque facteur retenu, nous avons défini les différentes valeurs que pourrait prendre ce facteur :

Gravité	Gravité du dommage
Bénin	Soin infirmerie, dommage mineur
Moyen	AT avec arrêt, sans conséquences irréversibles
Grave	AT ou MP avec IPP (Incapacité permanente partielle) et/ou reclassement
Très grave	Incapacité permanente, décès

Fréquence	Exposition du salarié
Très rare	Exposition exceptionnelle et probabilité d'occurrence faible
Rare	Exposition peu fréquente et probabilité d'occurrence moyenne
Fréquente	Exposition régulière et probabilité d'occurrence forte
Très fréquente	Exposition permanente ou quasi permanente et probabilité d'occurrence très forte

Les niveaux d'acceptabilité des risques sont illustrés par les couleurs de la matrice de cotation présentée page suivante :

Couleur	
<b>Rouge</b>	Risque inacceptable
<b>Jaune</b>	Risque peu acceptable
<b>Vert</b>	Risque acceptable

**Matrice de cotation**

Pour hiérarchiser les risques, il suffit d'affecter à chacun une valeur pour chaque facteur (exemple : tel risque est a- mortel, b- fréquent).  
La cotation est obtenue par le nombre figurant dans la matrice de cotation suivante à l'intersection des valeurs choisies pour ces deux facteurs :

Très grave	8	10	12	16
Grave	4	6	10	12
Moyen	2	4	6	8
Bénin	1	2	3	4
<b>^ Gravité X Fréquence &gt;</b>	Très rare	Rare	Fréquente	Très fréquente

## Règles d'évaluation du niveau de maîtrise des risques

Le système de cotation décrit ci-dessus fait apparaître la criticité intrinsèque de chaque risque. Si cette criticité est appropriée dans la description d'un risque, elle reste « statique » car elle ne fait pas apparaître l'aspect « dynamique » des effets des éventuelles actions de prévention mises en œuvre pour faire face à ce risque.

C'est pourquoi nous avons ajouté une évaluation du niveau de maîtrise du risque inspirée de l'article L4121-2 du Code du Travail :

*L'employeur met en œuvre les mesures prévues à l'article L. 4121-1 sur le fondement des principes généraux de prévention suivants :*

*1° Éviter les risques ;*

*2° Évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités ;*

*3° Combattre les risques à la source ;*

*4° Adapter le travail à l'homme, en particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail ainsi que le choix des équipements de travail et des méthodes de travail et de production, en vue notamment de limiter le travail monotone et le travail cadencé et de réduire les effets de ceux-ci sur la santé ;*

*5° Tenir compte de l'état d'évolution de la technique ;*

*6° Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux ;*

*7° Planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants, notamment les risques liés au harcèlement moral et au harcèlement sexuel, tels qu'ils sont définis aux articles L. 1152-1 et L. 1153-1 ;*

*8° Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle ;*

*9° Donner les instructions appropriées aux travailleurs.*

Voici les différentes valeurs que peut prendre ce niveau de maîtrise :

Maîtrise	Niveau de maîtrise du risque
Danger supprimé	Le danger n'existe plus
Danger réduit	Des consignes existent, un management de la prévention est en place, le danger a été réduit, le TF est en baisse
Danger éloigné	Des consignes existent, un management de la prévention est en place, tout est fait pour éloigner le salarié du danger, EPC/EPI sont en place
EPC	Des consignes existent, les équipements de protection individuelle sont portés, des mesures de protection collective sont en place
EPI	Quelques consignes existent, des équipements de protection individuelle sont en place mais portés aléatoirement
Aucune	Aucune mesure (consignes, management, équipements, ...) n'a été mise en place

Les niveaux d'acceptabilité de la maîtrise des risques sont illustrés par les couleurs de la matrice présentée page suivante :

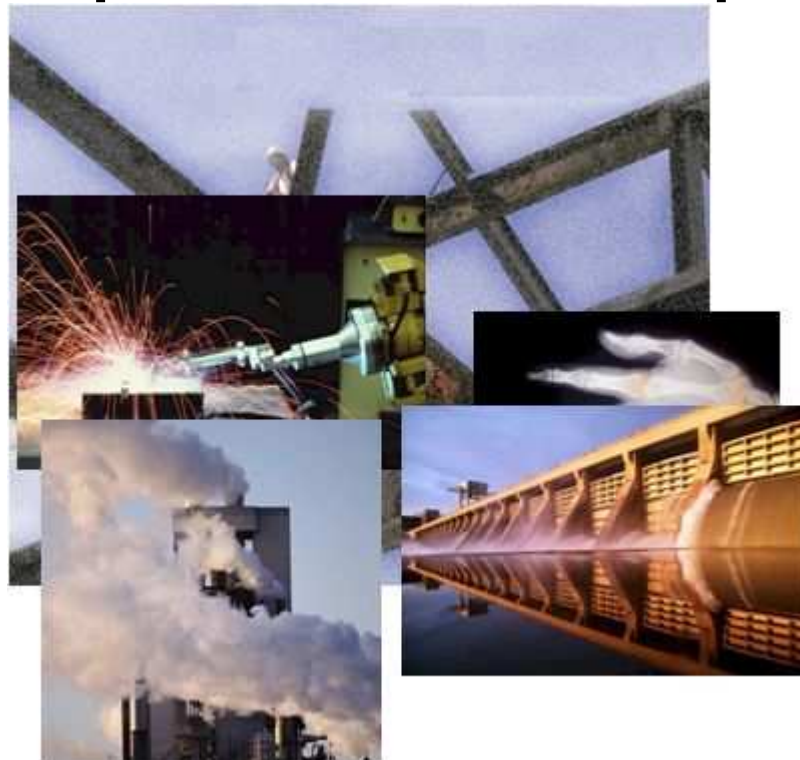
Couleur	
<b>Rouge</b>	Maîtrise inacceptable
<b>Jaune</b>	Maîtrise peu acceptable
<b>Vert</b>	Maîtrise acceptable

**Matrice d'évaluation du niveau de maîtrise**

Pour affecter un niveau de maîtrise aux risques, il suffit d'affecter à chacun la valeur qui décrit au mieux les efforts produits par l'entreprise pour réduire ce risque. Le niveau de maîtrise est obtenu par le nombre figurant dans la matrice à la ligne choisie :

Aucune	<b>6</b>	Aucune mesure (consignes, management, équipements, ...) n'a été mise en place
EPI	<b>5</b>	Quelques consignes existent, des équipements de protection individuelle sont en place mais portés aléatoirement
EPC	<b>4</b>	Des consignes existent, les équipements de protection individuelle sont portés, des mesures de protection collective sont en place
Danger éloigné	<b>3</b>	Des consignes existent, un management de la prévention est en place, tout est fait pour éloigner le salarié du danger, EPC/EPI sont en place
Danger réduit	<b>2</b>	Des consignes existent, un management de la prévention est en place, le danger a été réduit, le TF est en baisse
Danger supprimé	<b>1</b>	Le danger n'existe plus

## Chapitre 2 – Les statistiques



## Répartition des risques par Gravité x Fréquence

Très grave	1			
Grave	1		2	6
Moyen		1	4	5
Béni				
<b>^ Gravité X Fréquence &gt;</b>	Très rare	Rare	Fréquente	Très fréquente

## Répartition des familles de risques par Unités de Travail

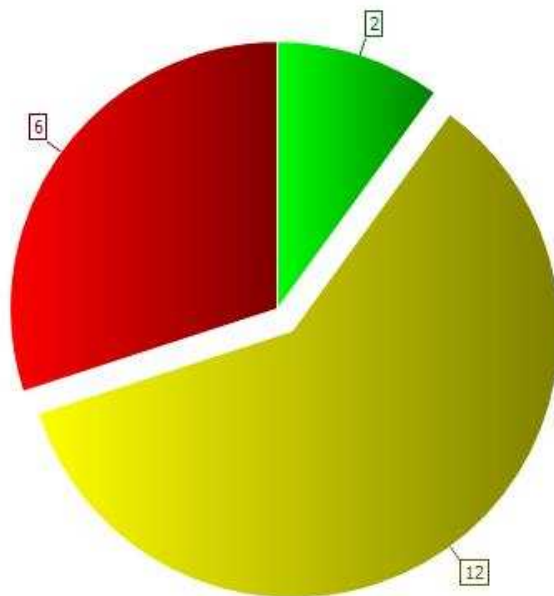
	Ambiances thermiques	Bruit	Eclairage	Incendie, explosion	Intervention entreprise extérieure	Manque d'hygiène	Manutention manuelle	Produits, émissions, déchets	Risques psychosociaux	D01- Manutention	D06- Températures extrêmes	D07- Bruit
<b>Bâtiment</b>												
Imprimeuses - Découpe de cartons		1		1			1	1	1	1		1
Stockage matières premières	1					1			1		1	
Bureaux administratifs			1				1		1			
Stockage produits finis-Expédition		1			1		1		1	1		1



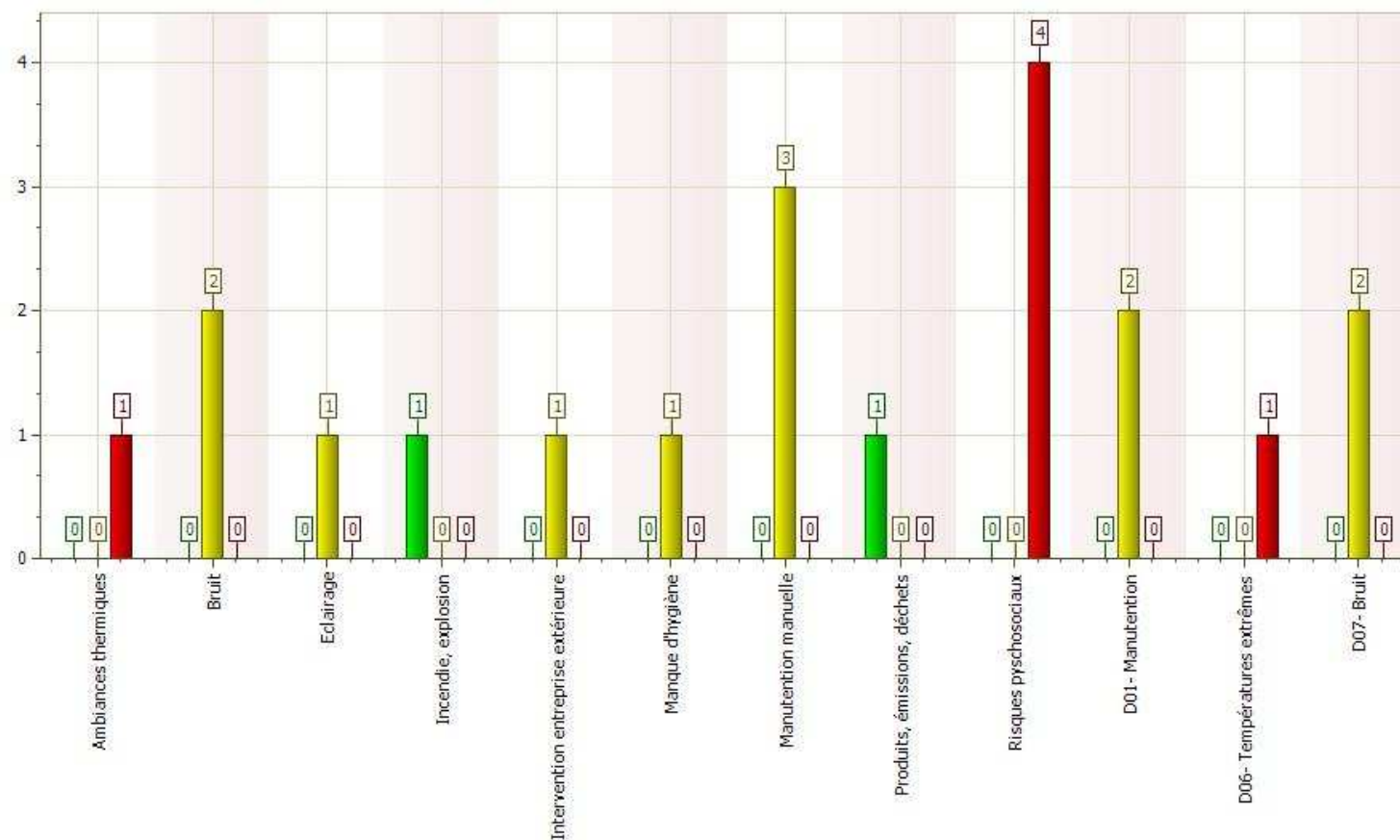
## Répartition des risques par niveaux de maîtrise des risques

Aucune	<b>8</b>	Aucune mesure (consignes, management, équipements, ...) n'a été mise en place
EPI	<b>6</b>	Quelques consignes existent, des équipements de protection individuelle sont en place mais portés aléatoirement
EPC	<b>5</b>	Des consignes existent, les équipements de protection individuelle sont portés, des mesures de protection collective sont en place
Danger éloigné	<b>1</b>	Des consignes existent, un management de la prévention est en place, tout est fait pour éloigner le salarié du danger, EPC/EPI sont en place
Danger réduit		Des consignes existent, un management de la prévention est en place, le danger a été réduit, le TF est en baisse
Danger supprimé		Le danger n'existe plus

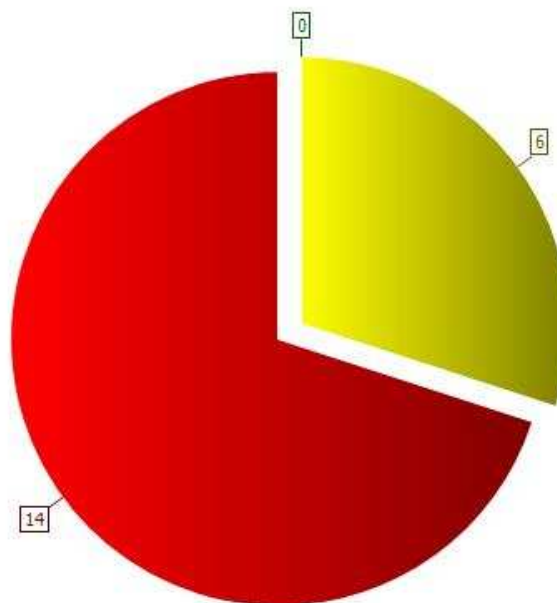
## Répartition globale des niveaux de cotation



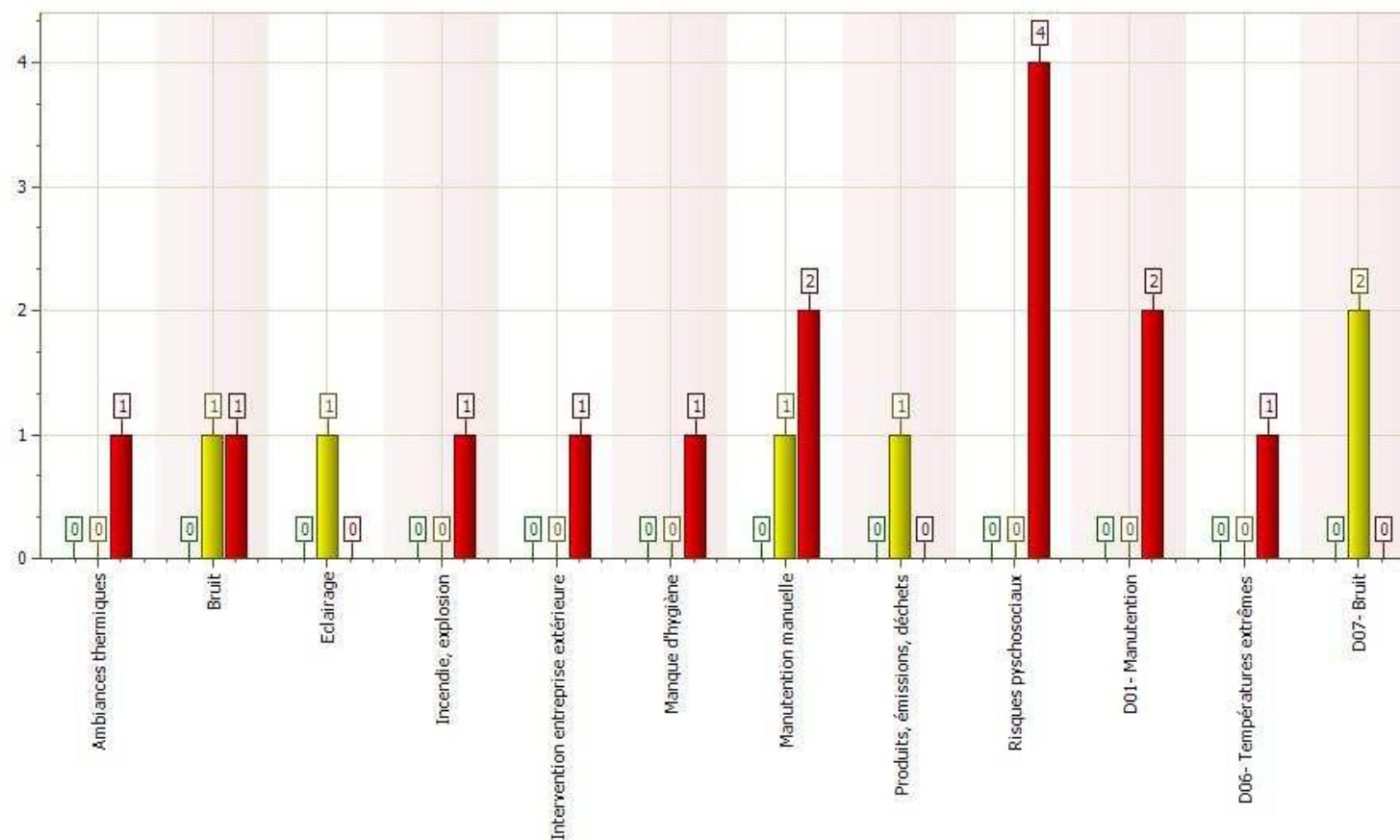
## Répartition des niveaux de cotation par familles de risques



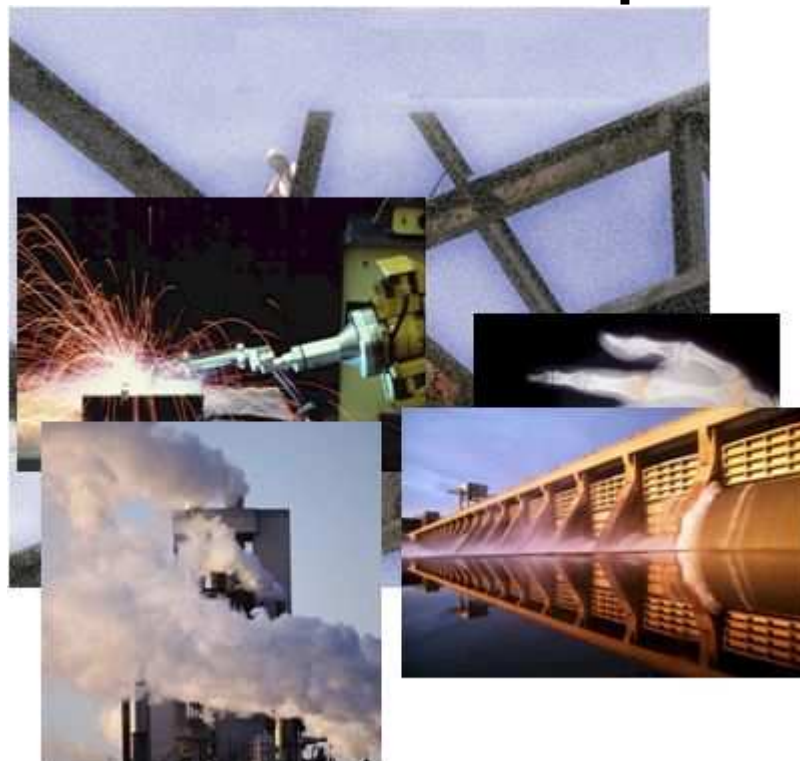
## Répartition globale des niveaux de maîtrise des risques



## Répartition des niveaux de maîtrise des risques par familles de risques



## Chapitre 3 – L'évaluation des Risques Professionnels



## Liste de toutes les Unités de Travail et des risques prépondérants associés

Score max.	P	Bâtiment	Unité de travail	Famille de risque	Risque prépondérant
12	P	Bâtiment	Imprimeuses - Découpe de cartons	Risques psychosociaux	Harcèlement moral et sexuel / Stress / Maladies cardiovasculaires / Troubles musculo squelettiques, maladies infectieuses / Troubles anxieux / Dépressions / Suicides / Tentatives de suicide
12	P		Stockage matières premières	Ambiances thermiques	Inconfort au poste de travail /
12			Bureaux administratifs	Risques psychosociaux	Harcèlement moral et sexuel / Stress / Maladies cardiovasculaires / Troubles musculo squelettiques, maladies infectieuses / Troubles anxieux / Dépressions / Suicides / Tentatives de suicide
12	P		Stockage produits finis-Expédition	Risques psychosociaux	Harcèlement moral et sexuel / Stress / Maladies cardiovasculaires / Troubles musculo squelettiques, maladies infectieuses / Troubles anxieux / Dépressions / Suicides / Tentatives de suicide

## Liste des Unités de Travail du bâtiment [Bâtiment]



### Bâtiment



**Imprimeuses -  
Découpe de cartons**

12

P

Risques psychosociaux

Harcèlement moral et sexuel / Stress / Maladies cardio-vasculaires /  
Troubles musculo squelettiques, maladies infectieuses / Troubles anxieux /  
Dépressions / Suicides / Tentatives de suicide



**Stockage matières  
premières**

12

P

Ambiances thermiques

Inconfort au poste de travail /



**Bureaux  
administratifs**

12

Risques psychosociaux

Harcèlement moral et sexuel / Stress / Maladies cardio-vasculaires /  
Troubles musculo squelettiques, maladies infectieuses / Troubles anxieux /  
Dépressions / Suicides / Tentatives de suicide



**Stockage produits  
finis- Expédition**

12

P

Risques psychosociaux

Harcèlement moral et sexuel / Stress / Maladies cardio-vasculaires /  
Troubles musculo squelettiques, maladies infectieuses / Troubles anxieux /  
Dépressions / Suicides / Tentatives de suicide



## Pictogrammes de risques associés à l'Unité de Travail [Imprimeuses - Découpe de cartons]



## Identification et évaluation des risques pour l'Unité de Travail [Imprimeuses - Découpe de cartons]

C	M	S	P	Danger	Famille de risques	Risque	Situation d'exposition	Moyens de prévention existants	Maîtrise	Gravité (S)	Fréquence (S)
12	6	12		Absence d'évaluation des RPS	Risques psychosociaux	Harcèlement moral et sexuel Stress Maladies cardio-vasculaires Troubles musculo-squelettiques, maladies infectieuses Troubles anxieux Dépressions Suicides Tentatives de suicide	Exposition des salariés à un public en détresse Exposition à une clientèle potentiellement hostile Mise en concurrence des salariés Arbitrages partiels de la part de la Direction Management par la peur Atteinte à la dignité Longues heures de travail (>= 50 heures par semaine) Changements fréquents d'organisation du travail Changements fréquents d'organigramme ou d'équipe Ordres contradictoires Management par l'affectif	Aucun	Aucune	Grave	Très fréquente
12	5	10		Bruit des machines	Bruit	Gêne dans la communication orale Gêne dans l'exécution de tâches délicates Problèmes auditifs (sifflements, bourdonnements, ...) Surdité irréversible Masquage des	Bruit continu de machines, compresseurs, outils, moteurs, haut-parleurs, imprimantes Exposition continue à des bruits > 80 dB	Mise à disposition d'équipements de protection individuelle (casque antibruit, bouchons d'oreille, ...)	EPI	Grave	Fréquente

Les bonnes impressions - Année 2015

10	5	8	P	L'opérateur transporte des bobines de papier	D01- Manutention manuelle de charges	signaux d'alarme Troubles musculo-squelettiques (TMS) des membres supérieurs notamment en ce qui concerne les épaules Atteintes du rachis lombaire, dorsal et cervical Blessures liées à l'effort physique Ecrasement Choc Gestes répétitifs Mauvaises postures Maladie professionnelle	Manutention de charges de masse unitaire élevée Distance de prise en charge (hauteur et profondeur) pouvant entraîner des postures contraignantes Masse de la charge cumulée en cas de port répété Volume, taille, préhension, équilibre de la charge Postures contraignantes associées Instabilité des appuis Fréquence et durée des manutentions Etat des roulettes, état du sol, dénivelés, espace pour effectuer les manœuvres, ambiance thermique, cadence à respecter	Nouvelle organisation des postes de travail pour limiter ou supprimer les manutentions Mise à disposition de moyens mécaniques de manutention (transpalette, chariot à roulettes, hayon élévateur, poignées, ventouses) Nouvelle organisation du travail pour limiter les situations de stress Nouvel aménagement des postes de travail pour limiter la répétitivité gestuelle, les contraintes posturales, les efforts Mise en place d'une procédure de concertation avec le personnel pour la recherche et la mise en œuvre de moyens de prévention	EPI	Très grave	Très rare
12	3	6	P	Bruit des machines	D07- Bruit	Troubles ou perte d'audition Fatigue, stress Troubles cardio-vasculaires Troubles du sommeil Troubles de la digestion Augmentation du nombre d'accidents du travail Gêne dans la communication orale Gêne dans l'exécution de	Bruit continu de machines, compresseurs, outils, moteurs, haut-parleurs, imprimantes Exposition continue à des bruits > 80 dB	Suppression des sources de bruit Dispositif de limitation de l'intensité des sources de bruit Réduction du temps d'exposition du personnel aux sources de bruit Installation des équipements bruyants dans des locaux séparés et isolés Installation de protections sur les équipements (capot, caisson, cabine, ...) Traitement acoustique	Danger éloigné	Moyen	Fréquente

Les bonnes impressions - Année 2015

						tâches délicates Problèmes auditifs (sifflements, bourdonnements, ...) Surdité irréversible Masquage des signaux d'alarme		des parois des locaux Mise à disposition d'équipements de protection individuelle (casque antibruit, bouchons d'oreille, ...)			
8	4	6		L'opérateur transporte des bobines de papier à la main	Manutention manuelle	Troubles musculo- squelettiques Blessures liées à l'effort physique Ecrasement Choc Gestes répétitifs Mauvaises postures Maladie professionnelle	Manutention de charges lourdes Manutention répétitive Manutention de charges encombrantes (dimensions, poids, arêtes, ...) Mauvaises postures lors de la manutention Activité imposant le maintien prolongé d'une posture	Aucun	EPC	Moyen	Fréquente

C	M	S	P	Danger	Famille de risques	Risque	Situation d'exposition	Moyens de prévention existants	Maîtrise	Gravité (S)	Fréquence (S)
12	5	4		Utilisation d'encres inflammables	Incendie, explosion	Blessure de personnes Brûlure de personnes Blessure lors d'explosion Dégâts matériels	Utilisation de produits explosifs, inflammables, comburants	Nouvelle organisation pour éloigner le personnel des sources de danger Installation de protections (mur et porte coupe-feu, ...) Installation de moyens de détection et d'alarme Installation de moyens d'extinction adaptés (sprinklers, extincteurs, couvertures anti-feu, ...) Mise en place d'une procédure de vérification annuelle des extincteurs Etablissement des plans d'intervention (consigne d'incendie, ...) et d'évacuation (issues de secours, ...) Formation à la manipulation des extincteurs	EPI	Grave	Très rare
10	4	4		Manipulation d'encres pour imprimeuses	Produits, émissions, déchets	Infection Allergie Brûlure Inhalation Ingestion Contact cutané Brûlure Irritation	Présence de produits toxiques (T), nocifs (Xn), corrosifs (C), irritants (Xi) Absence de bacs de rétention Absence ou mauvais étiquetage Modification de conditionnement sans report d'étiquettes	Aucun	EPC	Moyen	Rare



**Pictogrammes de risques associés à l'Unité de Travail [Stockage matières premières]**

---



Protection  
obligatoire  
de l'ouïe

## Identification et évaluation des risques pour l'Unité de Travail [Stockage matières premières]

C	M	S	P	Danger	Famille de risques	Risque	Situation d'exposition	Moyens de prévention existants	Maîtrise	Gravité (S)	Fréquence (S)
12	6	12		Absence d'évaluation des RPS	Risques psychosociaux	Harcèlement moral et sexuel Stress Maladies cardio-vasculaires Troubles musculo-squelettiques, maladies infectieuses Troubles anxieux Dépressions Suicides Tentatives de suicide	Exposition des salariés à un public en détresse Exposition à une clientèle potentiellement hostile Mise en concurrence des salariés Arbitrages partiels de la part de la Direction Management par la peur Atteinte à la dignité Longues heures de travail (>= 50 heures par semaine) Changements fréquents d'organisation du travail Changements fréquents d'organigramme ou d'équipe Ordres contradictoires Management par l'affectif	Aucun	Aucune	Grave	Très fréquente
12	6	12	P	L'opérateur travaille dans une ambiance très froide	D06- Températures extrêmes	Inconfort au poste de travail Fatigue supplémentaire Accident par inattention Risque accru de TMS Crampes musculaires	Température inadaptée	Chauffage adapté à l'activité physique Assainissement des locaux en limitant la vitesse de l'air au niveau du personnel Contrôle de l'humidité des locaux Pauses dans un lieu tempéré pour le personnel travaillant dans des ambiances très chaudes ou très froides	Aucune	Grave	Très fréquente

Les bonnes impressions - Année 2015

								Equipements de protection adaptés Limitation de l'exposition aux intempéries			
12	6	12		L'opérateur travaille dans une ambiance froide	Ambiances thermiques	Inconfort au poste de travail	Température inadaptée	Aucun	Aucune	Grave	Très fréquente
12	6	8		Absence de vestiaire pour le personnel	Manque d'hygiène	Risques d'atteinte à la santé.	Absence ou vétusté des vestiaires et/ou sanitaires Absence de séparation hommes/femmes Absence de douches (travaux salissants)	Aucun	Aucune	Moyen	Très fréquente





**Pictogrammes de risques associés à l'Unité de Travail [Bureaux administratifs]**

---

## Identification et évaluation des risques pour l'Unité de Travail [Bureaux administratifs]

C	M	S	P	Danger	Famille de risques	Risque	Situation d'exposition	Moyens de prévention existants	Maîtrise	Gravité (S)	Fréquence (S)
12	6	12		Absence d'évaluation des RPS	Risques psychosociaux	Harcèlement moral et sexuel Stress Maladies cardio-vasculaires Troubles musculo-squelettiques, maladies infectieuses Troubles anxieux Dépressions Suicides Tentatives de suicide	Exposition des salariés à un public en détresse Exposition à une clientèle potentiellement hostile Mise en concurrence des salariés Arbitrages partiels de la part de la Direction Management par la peur Atteinte à la dignité Longues heures de travail (>= 50 heures par semaine) Changements fréquents d'organisation du travail Changements fréquents d'organigramme ou d'équipe Ordres contradictoires Management par l'affectif	Aucun	Aucune	Grave	Très fréquente
12	5	10		Travaux sur ordinateur	Manutention manuelle	Troubles musculo-squelettiques Blessures liées à l'effort physique Ecrasement Choc Gestes répétitifs Mauvaises postures Maladie professionnelle	Activité imposant le maintien prolongé d'une posture	Aucun	EPI	Grave	Fréquente
10	4	8		Manque de luminosité	Eclairage	Fatigue visuelle Gêne dans	Poste de travail mal éclairé pour l'activité	Aucun	EPC	Moyen	Très fréquente

Les bonnes impressions - Année 2015

			dans les bureaux administratifs		l'exécution de la tâche	demandée Absence de lumière du jour 11 lumens				
--	--	--	---------------------------------	--	-------------------------	---	--	--	--	--

## Pictogrammes de risques associés à l'Unité de Travail [Stockage produits finis- Expédition]



Risque de trébuchement



Danger de chute



Risque de dérapage



Protection obligatoire de l'ouïe

## Identification et évaluation des risques pour l'Unité de Travail [Stockage produits finis- Expédition]

C	M	S	P	Danger	Famille de risques	Risque	Situation d'exposition	Moyens de prévention existants	Maîtrise	Gravité (S)	Fréquence (S)
12	6	12		Absence d'évaluation des RPS	Risques psychosociaux	Harcèlement moral et sexuel Stress Maladies cardiovasculaires Troubles musculo-squelettiques, maladies infectieuses Troubles anxieux Dépressions Suicides Tentatives de suicide	Exposition des salariés à un public en détresse Exposition à une clientèle potentiellement hostile Mise en concurrence des salariés Arbitrages partiels de la part de la Direction Management par la peur Atteinte à la dignité Longues heures de travail (>= 50 heures par semaine) Changements fréquents d'organisation du travail Changements fréquents d'organigramme ou d'équipe Ordres contradictoires Management par l'affectif	Aucun	Aucune	Grave	Très fréquente
10	5	8	P	L'opérateur doit manœuvrer la plaque de quai	D01- Manutention manuelle de charges	Troubles musculo-squelettiques (TMS) des membres supérieurs notamment en ce qui concerne les épaules Atteintes du rachis lombaire, dorsal et cervical Blessures liées à l'effort physique	Manutention de charges de masse unitaire élevée Distance de prise en charge (hauteur et profondeur) pouvant entraîner des postures contraignantes Masse de la charge cumulée en cas de port répété Volume, taille, préhension, équilibre	Nouvelle organisation des postes de travail pour limiter ou supprimer les manutentions Mise à disposition de moyens mécaniques de manutention (transpalette, chariot à roulettes, hayon élévateur, poignées, ventouses) Nouvelle organisation du travail pour limiter les	EPI	Moyen	Très fréquente

Les bonnes impressions - Année 2015

						<p>Ecrasement Choc Gestes répétitifs Mauvaises postures Maladie professionnelle</p>	<p>de la charge Postures contraignantes associées Instabilité des appuis Fréquence et durée des manutentions Etat des roulettes, état du sol, dénivelés, espace pour effectuer les manœuvres, ambiance thermique, cadence à respecter</p>	<p>situations de stress Nouvel aménagement des postes de travail pour limiter la répétitivité gestuelle, les contraintes posturales, les efforts Mise en place d'une procédure de concertation avec le personnel pour la recherche et la mise en œuvre de moyens de prévention</p>			
10	5	8		L'opérateur doit manœuvrer la plaque de quai	Manutention manuelle	<p>Troubles musculo-squelettiques Blessures liées à l'effort physique Ecrasement Choc Gestes répétitifs Mauvaises postures</p>	<p>Manutention de charges lourdes Manutention répétitive Manutention de charges encombrantes (dimensions, poids, arêtes, ...) Mauvaises postures lors de la manutention</p>	<p>Chaussures de sécurité</p>	EPI	Moyen	Très fréquente
12	6	8		Opérations de chargement et de déchargement	Intervention entreprise extérieure	<p>Accident lié à la coactivité Méconnaissance des risques induits par l'autre entreprise</p>	<p>Intervention d'une entreprise extérieure (entretien, maintenance, nettoyage, surveillance, ...) Livraisons des produits</p>	Aucun	Aucune	Moyen	Très fréquente
12	4	6	P	Bruits liés aux imprimeuses	D07- Bruit	<p>Troubles ou perte d'audition Fatigue, stress Gêne dans la communication orale Problèmes auditifs (sifflements, bourdonnements, ...) Surdité irréversible</p>	<p>Bruit continu de machines Exposition continue à des bruits &gt; 80 dB</p>	<p>Suppression des sources de bruit Dispositif de limitation de l'intensité des sources de bruit Réduction du temps d'exposition du personnel aux sources de bruit Installation des équipements bruyants dans des locaux séparés et isolés Installation de protections sur les</p>	EPC	Moyen	Fréquente

Les bonnes impressions - Année 2015

								équipements (capot, caisson, cabine, ...) Traitement acoustique des parois des locaux Mise à disposition d'équipements de protection individuelle (casque antibruit, bouchons d'oreille, ...)			
--	--	--	--	--	--	--	--	---	--	--	--

Les bonnes impressions - Année 2015

C	M	S	P	Danger	Famille de risques	Risque	Situation d'exposition	Moyens de prévention existants	Maîtrise	Gravité (S)	Fréquence (S)
12	4	6		Bruits liés aux imprimantes	Bruit	Gêne dans la communication orale	Bruit continu de machines Exposition continue à des bruits > 80 dB	Mise à disposition d'équipements de protection individuelle (casque anti-bruit, bouchons d'oreille, ...)	EPC	Moyen	Fréquente